

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b> EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. Mme Quesnel.
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois

### OBJET : ACTUALISATION N° 4 DE L’AP/CP DES ATELIERS DE L’ODON

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle qu’une autorisation de programme (AP) a été ouverte en 2019 pour l’opération de « réhabilitation des anciens ateliers de rotation » permettant la programmation pluriannuelle du financement de cette opération et une répartition sur plusieurs exercices budgétaires.

Des crédits de paiement (CP) sur 2019, 2020 et 2021 ont été ouverts pour couvrir les engagements sur ces trois exercices et signer les marchés de travaux. Les montants sont prévisionnels et actualisables au moment du vote du budget à chaque exercice.

Au regard de la livraison de l’équipement et de la clôture souhaitée de cette opération, l’AP/CP avait été prolongée d’une année par délibération du 4 avril 2022 (actualisation n°3).

Les opérations de clôture ne sont pas terminées, suite notamment à la réception tardive des Décomptes Généraux Définitifs du chantier et à l’attente du règlement des conventions avec l’EPFN.

Au regard des inscriptions prévues au budget primitif 2023, il convient de réviser cette AP/CP en la prolongeant d’une année supplémentaire avec les CP en restes à réaliser uniquement et en revoyant le montant de l’AP.

L'actualisation n°4 prend la forme suivante :

Montant de l'AP révisé	CP 2019 prévus	CP 2019 réalisés	Crédits à reprendre	CP 2020 révisés	CP Réalisés 2020
3 695 926,00 €	1 075 626,09 €	6 901,24 €	1 068 724,85 €	2 338 724,85 € dont 1 270 000 € inscrits au BP 2020	1 048 260,48 €
Crédits à reprendre	CP 2021 révisés	CP Réalisés 2021	Crédits à reprendre	CP 2022 révisés	CP Réalisés 2022
1 290 464,37 €	2 670 464,37 € dont 1 360 000 € inscrits au BP 2021	1 792 061,49 €	858 402,88 €	878 402,88 € dont 20 000 € inscrits au BP 2022	423 295,83 €
Crédits à reprendre	CP 2023 révisés				
425 406,94 €	425 406,94 € (BP 2023 en RAR)				

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation n°4 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie Donatin

